

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 septembre 2017

SÉCURITÉ INTÉRIEURE ET LUTTE CONTRE LE TERRORISME - (N° 104)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CL246

présenté par

Mme Brenier, M. Morel-À-L'Huissier et M. Warsmann

ARTICLE PREMIER

À la première phrase de l'alinéa 11, substituer à la troisième occurrence du mot :

« un »,

le mot :

« trois ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Certains événements notamment dans les zones touristiques perdurent au-delà d'une durée d'un mois. En étendant la durée on permet d'inclure des périodes estivales pour la définition de périmètre de protection.